



« PREVENTION ET REGLEMENT DES DIFFERENDS »

Cette formation de base est assurée par **des praticiens de la médiation**, à raison de 8 séances.

Elle entre dans le cadre du programme validé par la Fédération Française des Centres de Médiation (FFCM).

Chaque séance se déroule de 9 heures à 18 heures, 8 heures par jour, soit **64 heures** de formation pour le cycle complet.

- **SEANCE 1** **Vendredi 09 mars 2018** **La Médiation : mode alternatif de règlement des conflits**
Maître Elodie-Anne TELEMAQUE - Avocat à la Cour - Médiateur certifié et agréé
- **SEANCE 2** **Vendredi 23 mars 2018** **Médiation : le nouveau visage de la légitimité**
Monsieur Eric BATTISTONI - Ancien Magistrat - Co-fondateur du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME)
- **SEANCE 3** **Vendredi 30 mars 2018** **La Négociation**
Madame Catherine EMMANUEL - Médiatrice DE - Formatrice MARD - Maître praticien PNL - Expert certifiée en négociation (Essec/Irénée) - Formatrice certifiée du triangle de Karpman
- **SEANCE 4** **Vendredi 13 avril 2018** **Le statut juridique de la médiation**
Madame Michèle WEIL-GUTHMANN - Médiatrice - Magistrat honoraire - Ancien diplomate
- **SEANCE 5** **Vendredi 27 avril 2018** **Communication et Médiation**
Madame Federica OUDIN - Enseignant chercheur - Médiatrice en entreprise
- **SEANCE 6** **Vendredi 18 mai 2018** **Le déroulement pratique d'une médiation/conciliation et les étapes du processus**
Madame Béatrice BRENNEUR - Ancienne médiatrice du conseil de l'Europe et Présidente du GEMME
- **SEANCE 7** **Vendredi 08 juin 2018** **Mise en situation à partir d'une médiation filmée**
Maître Bertrand DELCOURT - Avocat - Médiateur - Responsable de la délégation Ile de France de la CNPM - Membre associé du GEMME
- **SEANCE 8** **Vendredi 15 juin 2018** **Le kit de la médiation : les outils pratiques de la mise en œuvre d'une médiation**
Maître Bertrand DELCOURT - Avocat - Médiateur - Responsable de la délégation Ile de France de la CNPM - Membre associé du GEMME

Lieu:

Cabinet COURTEAUD - PELLISSIER
174 boulevard Saint-Germain - 75006 PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Prévention et règlement des différends » - PARIS - 2018-1

NOM PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE / FAX MAIL

Ci-joint chèque (établi à l'ordre de **UNITE DE FORMATION**) de

SIGNATURE DATE

(Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation et par la présente signature les accepter sans réserve)



ORGANISME FORMATEUR - Enregistré sous le numéro 8242 01624 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes

UNITE DE FORMATION - 23 rue de Terrenoire - 42100 SAINT-ETIENNE

udf@lopez-associes.com - 04 77 49 45 89 - www.cnpm-mediation.org

unité de formation



ORGANISME FORMATEUR
23 rue de Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE – 04 77 49 45 89 / 04 77 49 65 66 (fax)
udf@lopez-associes.com

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION / VENUE

A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant, une attestation d'inscription et une convention de formation seront adressées au signataire.

A l'issue de la formation, une attestation de présence, la feuille d'émargement ainsi que la facture « Acquittée » seront adressées au participant.

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à **Unité de Formation**. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence du participant, **Unité de Formation** facturera l'intégralité du montant de la formation au participant ou à l'entreprise concernée. Toutefois les remplacements de participants sont acceptés sous réserve de confirmer par écrit à **Unité de Formation** les coordonnées du nouveau stagiaire. Dans le cadre du cycle de formation « Prévention et règlement des différends », en cas d'absence exceptionnelle, il est également possible de participer à la séance manquante lors du cycle suivant.

Unité de Formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, **Unité de Formation** s'engage à informer immédiatement chaque participant par écrit et à renvoyer le règlement correspondant.

Unité de Formation se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître à l'occasion des présentes conditions générales de participation, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution, seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, soumises à une médiation que les parties s'engagent à mettre en œuvre.

unité de formation



ORGANISME FORMATEUR
23 rue de Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE – 04 77 49 45 89 / 04 77 49 65 66 (fax)
udf@lopez-associes.com